

Ressources et accompagnement

La Ville de Lyon et la Préfecture s'engagent à accompagner et soutenir financièrement les conseils citoyens par :

- **un accompagnement** par les missions territoriales de la Ville de Lyon,
- **l'attribution d'un fonds de soutien au fonctionnement des conseils citoyens** pour financer l'organisation et l'animation des démarches participatives,
- **un accès facilité à des lieux de réunion,**
- **la mise en place de formations** (méthodes de participation, fonctionnement de la politique de la ville...) et un accès à l'Université citoyenne de la Ville de Lyon.

Création des des conseils citoyens

La charte des conseils citoyens de Lyon constitue le cadre de mise en place de ces instances participatives.

Elle définit les principes, les ressources de fonctionnement et les modalités d'obtention du label «conseil citoyen».

- retrouvez la charte des conseils citoyens de la Ville de Lyon sur www.polville.lyon.fr



Les missions territoriales de la Ville de Lyon accompagnent la création des conseils citoyens

Moncey, Voltaire et La Guillotière
contact :
mission quartiers anciens
myriam.nicolas@mairie-lyon.fr
Tél. 04 72 10 35 84

Mermoz États-Unis Langlet-Santy Moulin-à-Vent
contact : mission entrée-Est
pierre.collard@mairie-lyon.fr
Tél. 04 72 78 51 40

Ménival, Jeunet, Soeur Janin
contact : gaelle.buisset@mairie-lyon.fr
Tél. 04 26 99 65 27

La Duchère
contact :
Mission Lyon La Duchère
catherine.falcoz@mairie-lyon.fr
Tél. 04 37 49 73 90

Gorge de Loup Le Vergoin
contact : delphine.gohlke@mairie-lyon.fr
Tél. 04 26 99 65 76

Gerland
contact : mission Gerland
ibtissam.ayari@mairie-lyon.fr
Tél. 04 37 28 39 82

Ville de Lyon
Direction du
Développement
Territorial

69205 Lyon Cedex
Tél. 04 26 99 65 51

EN SAVOIR +
www.polville.lyon.fr

Conseils citoyens



Agir ensemble pour
améliorer la vie dans
les quartiers de la
politique de la ville

Qu'est-ce qu'un conseil citoyen ?

Un conseil citoyen est un collectif associant habitants et acteurs locaux des quartiers prioritaires, qui souhaitent participer aux projets d'amélioration de la vie de leur quartier.

Créés par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, les conseils citoyens contribuent au pilotage de la politique de la ville et sont associés aux projets des quartiers.

Rôle des conseils citoyens

- **Veille et alerte sur les besoins du quartier**
- **Participation à l'élaboration des politiques conduites sur le territoire, avis sur les projets, suivi et évaluation**
- **Participation au pilotage de la politique de la ville à Lyon**

Concrètement les conseils citoyens sont un cadre de dialogue privilégié entre habitants, pour aborder les actions prioritaires dans leurs quartiers : cadre de vie, projet urbain, culture, jeunesse, santé, développement économique, emploi, tranquillité publique.

Une participation volontaire

15 personnes minimum

2 collègues composent le conseil citoyen avec au moins la moitié d'habitants.



Habitants



Acteurs locaux (associations, acteurs économiques, membres des conseils de quartiers)

parité femmes/hommes



Principes de fonctionnement

Organisation

Chaque conseil citoyen est autonome pour organiser ses travaux et décide des sujets sur lesquels il souhaite s'investir. En fonction de ces choix, il décide des modalités de mobilisation, de participation et de travail. Chaque conseil citoyen doit élaborer un règlement intérieur précisant son organisation.

Forme juridique

Un conseil citoyen peut prendre différentes formes :

- **un collectif indépendant**
- **un collectif porté par une structure membre du collège des acteurs locaux,**
- **une association.**

Participation au pilotage de la politique de la ville

Chaque conseil citoyen désigne des membres pour participer aux comités de pilotage qui ont pour objet de valider les orientations prioritaires et d'assurer le suivi des actions conduites dans le cadre de la politique de la ville.

Relations entre conseils citoyens et institutions

Les représentants des conseils citoyens sont en lien régulier avec les missions territoriales (voir au dos) et les Mairies d'arrondissement qui sont des interlocuteurs privilégiés. Des rencontres annuelles sont prévues avec la Ville de Lyon et la Préfecture afin d'engager un dialogue régulier autour des projets des quartiers. De leur côté, les conseils citoyens peuvent solliciter la Ville de Lyon et la Préfecture sur les actions menées dans les quartiers dans le cadre de la politique de la ville.